

d'exercer plus sûrement ses vengeances. Lorsqu'il jugea que le moment favorable étoit venu , il convoqua chez lui douze principaux habitans de la Nouvelle-Orléans, sous le prétexte de fixer avec eux, d'une manière irrévocable, les réglemens qui dorénavant auroient force de loi dans la colonie. Dès que ces victimes furent rendues dans la salle d'audience, le perfide gouverneur les fit arrêter et conduire dans d'affreux cachots. Quelques jours après, sept d'entr'eux furent fusillés ; quant aux autres, personne ne douta du motif qui avoit déterminé leur grace. L'avidité d'Orelly, et la manière dont il se conduisit dans la Louisiane, après cet atroce attentat, n'ont laissé aucun doute sur les moyens dont on se servit pour le toucher.